

## Compte Rendu Conseil Communautaire Séance du 17 janvier 2008

### Étaient Présents

<i>Bourgueil</i>	: Mmes COUCHOURON, RIPAUD, SAILLET et Mr JUNGES.
<i>Benais</i>	: Mrs LE COZ, GODIN.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mr LEMOGNE.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET et Mr PINARD.
<i>Continvoir</i>	: Mr BESNARD.
<i>Gizeux</i>	: Mr BERTHELOT.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs AMBRUGEAT, SIMON.
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr DESTAILLEUR.
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mme GODIER.

### Étaient Excusés

<i>Bourgueil</i>	: Mr DUMONT.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mr DESBOIS.
<i>Continvoir</i>	: Mr MAUDUIT.
<i>Gizeux</i>	: Mme RENOUX.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mr MUREAU.
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU et GOURDON.

### Secrétaire de séance

*Monsieur Pierre JUNGES*

*Avant d'ouvrir la séance, Madame la Présidente voulait rappeler que comme les années précédentes, il n'y aurait pas de cérémonie particulière pour les vœux cela se fait déjà au sein de chaque commune. Elle tient à adresser à l'ensemble du Conseil Communautaire une très bonne année 2008.*

*Elle souligne les 6 années passées dans un climat de convivialité et souhaite que la Communauté de Communes continue à fonctionner dans ce même état d'esprit et qu'elle reste efficace dans l'intérêt de tous les Bourgueillois.*

*Elle tient à remercier tous les acteurs pour le travail accompli, les élus et le personnel de la Communauté de Communes, sans oublier toutes les personnes cooptées qui ont bien voulu participer à de nombreuses réunions.*

## Ordre du Jour

### **I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2007**

Quelques observations sont formulées sur ce compte-rendu, il s'agit :

**Page 1** : lire Mr Christel COUSSEAU secrétaire de séance et non Cristel.

**Page 12** : lire faire partie du comité et non pas faire partie de la comité

*Ce document est ensuite adopté à l'unanimité.*

### **II – ZONE D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE – CONSTRUCTION DE BUREAUX POUR CER France VAL DE LOIRE**

Monsieur LE COZ Vice-Président en charge du développement économique, rappelle le programme de travaux engagé par la Communauté de Communes pour l'extension des bureaux mis à disposition de CER France Val de Loire sous forme de crédit-bail.

Il souligne que cette tranche de travaux a été formalisée par un protocole d'accord établi entre la Communauté de Communes et CER France Val de Loire, document qui a été signé le 7 Novembre 2006.

Il rappelle également que le Conseil Communautaire, lors de la réunion du 15 Novembre 2007, avait autorisé la Présidente à signer l'avenant au crédit bail initial, afin de pouvoir prendre en compte cette extension.

Maître GAILLARD, Notaire associé à Bourgueil, avait été désigné pour rédiger l'acte notarié correspondant.

Monsieur LE COZ souligne que ces nouveaux locaux pourront être occupés dès le 1<sup>er</sup> Février 2008 car le programme de travaux est quasiment achevé. Quelques petits travaux d'aménagements extérieurs seront réalisés prochainement.

Après avoir détaillé le coût de cette opération, il propose à l'Assemblée d'arrêter le montant du loyer à 1 644.00 € H.T./mois, et ce pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> Février 2008 et le 14 Mai 2016, rappelant que le crédit-bail initial prenait fin le 14 Mai 2016.

Il précise que ce montant de loyer couvre la totalité des financements restant à la charge de la Collectivité.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

*L'Assemblée après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE COZ,*

*CONSIDERANT que ces nouveaux locaux peuvent être mis en service dès le 1<sup>er</sup> Février 2008,*

*VU le protocole d'accord établi entre la Communauté de Communes et CER France Val de Loire,*

*VU les éléments ayant permis d'arrêter le montant du loyer correspondant à cette extension,*

*EMET, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition faite par Monsieur LE COZ,*

*ARRETE le montant du loyer mensuel à 1 644.00 € H.T.*

*PRECISE que ce loyer concerne la période comprise entre le 1<sup>er</sup> Février 2008 et le 14 Mai 2016,*

*SOULIGNE que CER France Val de Loire devra s'acquitter, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2008 et jusqu'à la fin du crédit-bail, d'un montant de loyer de 2 281.54 € H.T. qui se détaille comme suit :*

*Loyer initial : 637.54 € H.T.*

*Loyer complémentaire : 1 644.00 € H.T.*

*Soit un loyer total de : 2 281.54 € H.T.*

*AUTORISE la Présidente à signer l'avenant au crédit-bail actuellement en cours, rappelant que cet acte notarié sera rédigé par Maître GAILLARD, Notaire associé à Bourgueil,*

*PRECISE que les frais notariés seront supportés par CER France Val de Loire.*

### **III - CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL ET L'A.N.P.E.**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que dans le but de pouvoir améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi domiciliés dans les communes regroupées dans le périmètre de compétences de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, elle avait été autorisée, suivant délibération en date du 14 Décembre 2006, à signer une convention dite « convention de coopération à fin de placement » établie entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et l'A.N.P.E..

Cette convention est arrivée à échéance et elle propose à l'Assemblée de la renouveler pour un an avec effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2008, soulignant qu'aucune modification n'était faite au document initial.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée

Le Conseil Communautaire.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente.

***VU l'intérêt de pouvoir maintenir un tel partenariat avec l'A.N.P.E.***

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable à ce renouvellement de convention qui concerne la période comprise entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 31 Décembre 2008.***

***AUTORISE la Présidente à signer le document correspondant.***

Monsieur JUNGES profite de cette question pour évoquer le problème qu'il juge préoccupant pour le Bourgueillois. Cela concerne l'association relais, formation et compétences (auparavant I.T.S. Formation) qu'il préside.

Cette association assurait le suivi d'accompagnement pour les personnes en situation de recherche d'emploi et intervenait pour les secteurs du Bourgueillois, du Richelais, de Sainte-Maure-de-Touraine et d'Azay-le-Rideau (environ 90 accompagnements par an).

Cet accompagnement se fera dorénavant à Chinon ce qui est fort regrettable pour les personnes du secteur qui ne disposent pas de moyens de locomotion appropriés.

L'association va donc cesser son activité, entraînant le licenciement des deux personnes salariées. Monsieur JUNGES regrette un tel réaménagement qui éloigne les services de la personne.

#### **IV – SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le Conseil Communautaire suivant délibération en date du 11 Mai 2006, avait décidé de créer avec effet du 1<sup>er</sup> Juillet 2006 un poste en Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi portant sur une durée hebdomadaire de 30 heures.

Elle précise que ce contrat d'une durée limitée à 24 mois prendra fin le 30 Juin 2008.

Compte-tenu du volume de tâches sans cesse grandissantes notamment sur le « volet comptabilité », elle propose à l'Assemblée que ce C.A.E. qui concerne un agent affecté aux services administratifs de la Communauté de Communes porte sur une durée hebdomadaire de 35 heures avec effet du 1<sup>er</sup> Février 2008.

Elle sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire.

***L'Assemblée après avoir entendu l'exposé de la Présidente,***

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable et,***

***DECIDE que le C.A.E., qui avait été mis en place suivant délibération en date du 11 Mai 2006, portera sur une durée de 35 heures/semaine avec effet du 1<sup>er</sup> Février 2008.***

***AUTORISE la Présidente à signer l'avenant au contrat de travail actuellement en vigueur***

***S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2008 de la Collectivité.***

## **V – NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que les locaux de la gendarmerie (anciens et nouveaux) ont été transférés dans le patrimoine de la Communauté de Communes avec effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2008.

Ce transfert a été validé par un arrêté préfectoral du 21 Décembre 2007 dans lequel il était notamment stipulé d'une part, que le syndicat de gendarmerie était dissous de plein droit et que d'autre part, l'actif et le passif du syndicat intercommunal de gendarmerie étaient transférés à la Communauté de Communes.

Elle souligne que pour les nouveaux locaux il conviendra d'en fixer la durée d'amortissement et propose que celle-ci soit calquée par rapport à la durée de remboursement des emprunts contractés, à savoir : 30 ans.

Elle sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire.

***L'Assemblée après avoir entendu l'exposé de la Présidente,***

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition et***

***FIXE la durée d'amortissement, des locaux récemment construits, à 30 ans.***

## **VI – COMITE CONSULTATIF « GENDARMERIE »**

***Madame la Présidente rappelle la composition de ce comité consultatif qui est en réalité la copie conforme de la liste des délégués qui siégeaient auparavant au syndicat de gendarmerie.***

## **VII - ZONE D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE – VIABILISATION DE LOTS**

Monsieur LE COZ Vice-Président en charge du développement économique précise que le comité consultatif « Développement économique et bâtiments » qui s'est récemment réuni a proposé de lancer un programme de travaux dans la zone d'activités de Benais/Restigné afin de pouvoir viabiliser de nouvelles parcelles, soulignant que la Communauté de Communes ne dispose plus actuellement que d'un seul lot disponible compte-tenu d'une part, des ventes réalisées et des contacts en cours d'autre part, qui sont sur le point d'aboutir.

Le coût estimatif des travaux que le comité consultatif propose d'engager s'élève à 176 100.00 € H.T..

Il propose à l'Assemblée,

1. de se prononcer sur le lancement de cette nouvelle tranche de travaux.
2. le cas échéant lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

***Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE COZ,***

***VU l'intérêt de pouvoir lancer au plus tôt cette nouvelle tranche de travaux,***

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition,***

***DECIDE de solliciter le concours du Conseil Général d'Indre-et-Loire.***

**DECIDE également de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre auprès de Cabinets spécialisés pour ce genre de travaux, à savoir :**

- **Cabinet AZI de Joué-les-Tours**
- **Cabinet AGATE d'Azay-le-Rideau**
- **Cabinet SAFEGE ENVIRONNEMENT de Tours**
- **Direction Départementale de l'Équipement d'Indre-et-Loire**

**S'ENGAGE à mettre en place le financement correspondant aux travaux, AUTORISE la Présidente à signer tous documents liés à cette opération.**

### **VIII –QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **▪ - Commerce de Benais – Travaux de réhabilitation de la partie logement.**

Madame la Présidente souligne que cette question a été débattue au sein du comité consultatif « Développement Economique et Bâtiments ».

Elle rappelle que la Communauté de Communes avait budgétisé 45 000.00 € au vu de l'avant projet sommaire, établi par un Cabinet d'Architecture.

Ce montant apparaît aujourd'hui tout à fait irréaliste si la Communauté de Communes souhaite engager un programme de travaux dans sa totalité.

Elle précise que la réhabilitation envisagée est éligible à l'aide PALULOS ce qui permettrait d'obtenir des aides de l'Etat et de la Région.

Le Cabinet Frédéric TEMPS qui s'est associé au PACT d'Indre-et-Loire a chiffré le coût de ce programme à 110 000.00 € H.T..

Ces travaux permettraient de réhabiliter la totalité du logement prenant en compte également l'aspect extérieur.

Le financement pourrait s'articuler ainsi :

○ –Travaux	:	110 000.00 € H.T.
○ – Maîtrise d'œuvre et divers	:	18 500.00 € H.T.
		128 500.00 € H.T.
Soit un total de	:	128 500.00 € H.T.

L'aide de l'Etat est forfaitaire ; elle s'élève à 1 300.00 €.

La Région apporterait son concours à hauteur de 55 200.00 € pour la partie travaux, et 53 100.00 € pour la partie acquisition.

En résumé la charge restant à supporter par la Collectivité serait de 18 900.00 €.

Madame la Présidente tient à souligner que les aides de la Région ne pourront être validées qu'au titre du programme 2008/2009.

Les arrêtés de subvention ne pourront donc pas être délivrés avant le lancement des travaux.

Elle propose que les honoraires de maîtrise d'œuvre soient recalculés par rapport au coût réel des travaux.

*Après débat, l'Assemblée valide ce programme de travaux ainsi que l'actualisation des honoraires.*

*Afin de pouvoir respecter les engagements pris avec le futur occupant par rapport à la date de mise à disposition des locaux, l'Assemblée accepte de modifier la procédure de consultation qui avait été envisagée (appel à candidatures) et décide de lancer un avis d'appel public à la concurrence.*

▪ - **Compte-rendu du Comité Consultatif Développement Economique et Bâtiment**

Monsieur LE COZ détaille les différentes propositions faites par le Comité Consultatif qui s'était réuni le 15 Janvier dernier.

▪ - **Logement social de Continvoir.**

Monsieur LE COZ commente l'état du logement actuellement inoccupé, qui est situé au 1<sup>er</sup> étage, au dessus du secrétariat de la Mairie.

D'importants travaux doivent être réalisés notamment au niveau des mises aux normes électriques.

Le coût du programme de travaux serait de l'ordre de 26 500.00 € H.T..

Il souligne par ailleurs le faible nombre de candidatures pour ces logements.

La commission propose dans un premier temps de surseoir à ces travaux et de voir si la Commune de Continvoir ne serait pas intéressée pour reprendre le logement.

Madame GODIER souligne qu'il faudra voir les possibilités de rétrocession par rapport aux engagements liés aux procédures PALULOS.

*L'Assemblée décide de suivre l'avis de la Commission en ce qui concerne l'ajournement du programme de travaux et émet un avis favorable à la rétrocession de ce logement, sous réserve que sur le plan réglementaire cela s'avère possible.*

▪ - **Multi-service Igorandais.**

Mr LORIEUX, locataire des lieux, sollicite le concours de la Communauté de Communes pour la réalisation d'une partie couverte en terrasse afin de pouvoir y organiser des repas.

La Commission propose dans un premier temps de faire établir un avant projet sommaire afin de bien cibler le coût d'un tel aménagement.

*Le Conseil Communautaire émet un avis favorable et décide de solliciter un devis auprès du PACT d'Indre-et-Loire pour l'établissement de cet avant projet sommaire.*

▪ - **Cave du Pays de Bourgueil – Problème d’humidité.**

Monsieur LE COZ rappelle le problème d’humidité, soulignant que le problème se pose au niveau du carrelage qui ne permet pas d’évacuer l’eau d’une manière naturelle.

Il rappelle que le géologue avait préconisé une découpe du carrelage sur tout le pourtour de la cave.

Le coût de la dépense a été évalué à 12 000.00 € H.T. pour les deux caves.

La Commission propose de lancer ce programme de travaux dans sa totalité, étant précisé que le financement était déjà en place sur le budget 2007.

***Le Conseil Communautaire émet un avis favorable à cette proposition.***

***Monsieur LE COZ est chargé de contacter plusieurs entreprises pour obtenir des devis.***

▪ - **Contrat de Pays**

Madame la Présidente précise que la cotisation 2008 sera la même que 2007, à savoir : 0.61 € par habitant.

▪ - **Photothèque.**

Du 1<sup>er</sup> Mars au 27 Avril 2008, l’abbaye de Bourgueil accueillera « l’exposition tournante ».

▪ - **L’ORAC.**

Mr FERREIRA, Boulanger à Benais, pourra bénéficier d’une aide de l’ORAC pour l’achat de matériel. Sa demande a été validée.

▪ - **Horaires d’ouvertures de la gare SNCF de Port-Boulet**

Nadine SAILLET donne lecture d’un courrier en date du 10 Janvier 2008 adressé par Monsieur Jean-Michel BODIN, Vice-Président du Conseil Régional.

Dans ce courrier il est notamment stipulé que la modification des horaires envisagés a été ajournée.

▪ - **Dates des prochains Conseils Communautaires.**

- le 21 Février 2008 à 20 heures

- le 28 Février 2008 à 19 heures (vote du budget)

## Tour de Table

### Monsieur Claude GODIN

#### Etang des Ténières

Il fait part d'une prochaine rencontre avec COFIROUTE le 30 Janvier 2008.

### Film la Mémoire Vivante du Bourgueillois

Il rappelle la diffusion du film le 21 Janvier 2008 et insiste pour que chaque Commune soit représentée.

### Monsieur Pierre JUNGES

#### Cave du Pays de Bourgueil - Signalétique

Il précise que le Conseil Général financera des panneaux qui seront posés le long du CD 35 pour signaler la Cave du Pays de Bourgueil.



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Fait à Bourgueil, le 24 Janvier 2008.

*La Présidente,*

Nadine SAILLET